



DE SANGOSSE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

HERBAFLEX

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°453/2010/CE modifiant le Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :

HERBAFLEX

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Produit phytopharmaceutique : Herbicide

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnell – BP 5 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

➤ Conformément à la Directive 1999/45/CE et ses adaptations :

Symbole : Xn - Nocif ; N - Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque : R40, R50/53

➤ Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Catégories de danger : Cancérigène cat.2 ; Risques pour l'environnement aquatique: Aigu, cat. 1, chronique, cat. 1

Mentions de danger : H351, H400, H410

2.2 – Éléments d'étiquetage

➤ Conformément à la Directive 1999/45/CE et ses adaptations :

Pictogrammes :



Mention d'avertissement : **ATTENTION**

Mentions de danger :

H351 : Susceptible de provoquer le cancer

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement

P308+P313 : En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

P391 : Recueillir le produit répandu

P405 : Garder sous clef

P501 : Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 11/06/2014

**Autres éléments d'étiquetage :**

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

Délai de rentrée : 6 heures

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants apportant un danger :

Nom chimique	N° CAS	Classification selon la Directive 67/548/CEE	Classification selon le Règlement 1272/2008/CE	Teneur (%p/p)
Isoproturon	34123-59-6	Carc3 R40, N, R50/53	Carc cat2 H351 Tox aigue aqua cat1, H400 Tox chronique aqua cat1, H410	45
Beflubutamide	113614-08-7	N, R50/53	Tox aigue aqua cat1, H400 Tox chronique aqua cat1, H410	8
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	-	Xn, R22, Xi, R38/41, R43, N, R50	Tox aigue cat4, H302	Max. 0.02

⇒ Libellé complet des phrases de risque(R) et des mentions de danger (H) : voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

Ne pas attendre que les symptômes se développent. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement. Dans le cas d'ingestion, appeler un docteur, un centre antipoison ou un hôpital immédiatement. Décrire le type d'exposition et la condition de la victime.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement et chaussures souillés ou éclaboussés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau puis laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consultez un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, y compris sous les paupières, jusqu'à disparition du produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer de nouveau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion: Ne pas provoquer le vomissement (sauf sur avis médical). Rincer immédiatement la bouche puis faire boire de l'eau ou du lait. En cas de vomissement, rincer la bouche et boire à nouveau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation: Eloigner la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. En cas de respiration difficile respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de gêne persistante.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Aucun antidote connu n'existe pour traiter les symptômes consécutifs à une exposition à ce produit. Suite à une exposition, prescrire un traitement symptomatique avec suivi de l'état clinique

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 11/06/2014



5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Produit chimique sec ou du dioxyde de carbone pour les petits incendies, de l'eau pulvérisée ou de la mousse pour les incendies. Éviter les jets puissants.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Les produits de décomposition sont volatiles, toxiques, irritants et inflammables composés tels que les oxydes d'azote, du fluorure d'hydrogène, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et divers composés organiques fluorés.

5.3- Conseils aux pompiers

Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, cela peut inclure le port de lunettes ou un masque, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques.

Pour les détails concernant la protection individuelle, se référer à la section 8.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels.

Éviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte tel qu'un liant universel, de la bentonite ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en toute sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.

6.4- Références à d'autres sections

-

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités. Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Pour une protection individuelle, se référer à la section 8.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conservé le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec, à l'abri de la lumière et bien ventilé.

Stocké à une température comprise entre 0 et 40°C (risque de cristallisation ou modification des caractéristiques du produit).

Conservé à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux. Tenir hors de portée de tout personnel non-autorisé, enfants et animaux.

7.3 – Utilisations finales particulières

Produit phytopharmaceutique : Herbicide

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 11/06/2014



8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition :

A notre connaissance, les limites d'exposition personnelles n'ont pas été établies pour le beflubutamide.

Le chiffre suivant pour l'isoproturon est une recommandation du fabricant :

Isoproturon : 0.2 mg/m³

Propylene glycol :

AIHA (USA) WEEL : 10 mg/m³

HSE (Grande Bretagne) WEL : 8h TWA 150 ppm (474 mg/m³), total (vapeurs et particules)

Isoproturon :

DNEL : 0.015 mg/kg pc/j

PNEC : 2.4 µg/l

Beflubutamide :

DNEL systémique : 0.3 mg/kg pc/j

PNEC : 3 µg/l

8.2- Contrôles de l'exposition

Si le produit est utilisé dans un système fermé, le port de l'équipement de protection personnel n'est pas nécessaire. Ce qui suit est destiné à d'autres situations, lorsque l'utilisation d'un système clos n'est pas possible, ou quand il est nécessaire d'ouvrir le système. Prendre connaissance de la nécessité de disposer d'un équipement ou d'un système de canalisation sécurisée avant ouverture du produit. Les précautions ci-dessous concernent la manipulation du produit non dilué et la préparation de la bouillie mais peuvent également être suivies lors de l'application de la bouillie. Tenir les personnes non protégées et les enfants à distance de la zone de travail.

Après les travaux, retirer tous les vêtements de travail et les chaussures. Se doucher à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres, non souillés en quittant le travail. Ne pas porter de vêtements souillés.

Protection respiratoire :

La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée. Toutefois, en cas de libération de vapeurs/aérosols ou d'aération insuffisante, le port d'une protection respiratoire est recommandé.

Protection des mains :

Porter des gants résistants aux produits chimiques de type caoutchouc butyle ou nitrile. Avant de retirer les gants, les laver à l'eau et au savon.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau :

Porter une combinaison ou des vêtements appropriés, résistants aux produits chimiques et couvrants la totalité du corps.

Les équipements de protection individuelle doivent être jetés après usage en cas de contamination. En cas d'exposition prolongée, le port d'une combinaison laminée peut être requis.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

Couleur : Blanc

pH : Aucune donnée disponible

Point éclair : Non inflammable

Viscosité : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur :

Isoproturon : 2.8 – 8.1 x 10⁻⁶ Pa à 20°C

Beflubutamide : 1.1 x 10⁻⁵ Pa à 25°C

Densité relative : 1.1 g/ml

Coefficient de partage n-octanol/ eau :

Isoproturon : Log Kow 2.5 à 25°C

Beflubutamide : Log Kow 4.28 à 21°C

Propriétés explosives : non explosif

Propriétés oxydantes : non oxydant

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 11/06/2014



9.2- Autres informations

-

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Le mélange n'est pas particulièrement réactif dans les conditions normales de température et de pression.

10.2- Stabilité chimique

Stable à température ambiante

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue

10.4- Conditions à éviter

Une augmentation de la température du produit peut produire des vapeurs dangereuses et irritantes.

10.5- Matières incompatibles

Inconnue

10.6- Produits de décomposition dangereux

Se référer à la section 5.2

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

TOXICITE AIGUE

Toxicité aiguë orale : DL₅₀ : >2000 mg/kg (rat)

Toxicité aiguë cutanée : DL₅₀ : > 2000 mg/kg (rat)

Inhalation : CL₅₀ : > 5 mg/l (rat – 4h)

Irritation de la peau : Le produit n'est pas irritant pour la peau

Irritation des yeux : Le produit est modérément irritant pour les yeux

Sensibilisation : Le produit est non sensibilisant

Effet cancérigène : Un effet cancérigène est suspecté pour l'isoproturon (tumeurs hépatiques et cholangiocarcinomes chez le rat)

Effet reprotoxique : Le produit ne présente pas de risque pour la reproduction

Effet mutagène : Le produit ne présente pas de risque mutagène

STOT exposition répétée :

Isoproturon : hématies, foie (hémolyse, formation de methaemoglobin, déposition d'hémosiderine, dégénérescence des hépatocytes)

Beflubutamide : Foie, reins, thyroïde (perte de poids)

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

	Isoproturon	Beflubutamide
CL ₅₀ (96h) <i>Onchorynchus mykiss</i>	37 mg/l	1.86 mg/l
CE ₅₀ (48h) <i>Daphnia magna</i>	0.58 mg/l	1.64 mg/l
CE ₅₀ <i>Navicula pelliculosa</i>	0.013 mg/l	-
CE ₅₀ (72h) <i>Selenastrum capricornutum</i>	-	4.55 µg/l
CE ₅₀ <i>Lemna minor</i>	0.031 mg/l	0.02 mg/l
DL ₅₀ Caille du Japon	>3000 mg/kg	-
DL ₅₀ Colin de Virginie	-	>2000 mg/kg
CL ₅₀ <i>Eisenia foetida</i>	>1000 mg/kg sol sec	366 mg/kg
DL ₅₀ abeilles oral	195 µg/abeille	>200 µg/abeille
DL ₅₀ abeilles contact	200 µg/abeille	>200 µg/abeille

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 11/06/2014



12.2- Persistance et dégradabilité

L'isoproturon est biodégradable mais ne remplit pas tous les critères pour être considéré rapidement biodégradable

La beflubutamide n'est pas rapidement biodégradable

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Voir section 9 – Log Kow

12.4- Mobilité dans le sol

L'isoproturon est modérément mobile dans le sol.

La beflubutamide n'est pas mobile, et est rapidement absorbé sur les particules du sol.

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

12.6- Autres effets néfastes

Aucun autre risque pertinent d'effet sur l'environnement n'est connu

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Emballage : Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels.

Code d'élimination des déchets

020108 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout. Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'A.D.R. pour la route, de l'I.M.D.G. pour la mer, et de l'I.C.A.O./I.A.T.A. pour le transport aérien.

14.1- Numéro ONU

UN3082

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, NSA (Isoproturon et Beflubutamide)

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9



14.4- Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

14.5- Dangers pour l'environnement

Polluant marin. Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Consulter les sections 7 et 8.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil

IBC

Non concerné.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 11/06/2014



15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) : Rubrique ICPE : 1172

Seveso catégorie à l'annexe I, partie 2, directive 96/82/CE : dangereux pour l'environnement

Porter des gants et des vêtements de protection pendant la phase de mélange / chargement.

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

-

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases R mentionnées à la section 3 :

R22 : Nocif en cas d'ingestion ; **R38** : Irritant pour la peau ; **R40** : Effets cancérigènes suspectés – preuves insuffisantes ; **R41** : Risque de lésions oculaires graves ; **R43** : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau ; **R50** : Très toxique pour les organismes aquatiques ; **R50/53** : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique ;

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion ; **H351** : Susceptible de provoquer le cancer ; **H400** : Très toxique pour les organismes aquatiques ; **H410** : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀ : Dose létale 50%

CL₅₀ : Concentration létale 50%

PNEC Predicted No Effect Concentration

DNEL Derived No Effect Level

CE₅₀ : Concentration efficace 50%

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistant, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

ADR: Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road – Accord européen pour le transport de matières dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association – Association pour le transport international par voie aérienne de matières dangereuses

IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code – Code pour le transport de matières dangereuses par Voie Maritime

Détails des modifications depuis la dernière édition :

-

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 11/06/2014